ABF GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 20.344.915,50 €
Siège social : 1, Impasse du Palais - 37000 Tours
911 969 863 R.C.S. Tours
(ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2026	**VERBALE DELLA RIUNIONE DELL'ASSEMBLEA GENERALE ORDINARIA E STRAORDINARIA DEL 25 GIUGNO 2026**
L'an deux mille vingt-six, Le 25 juin, A 17h00, A Tours et par visioconférence,	L'anno duemilaventisei, Il 25 giugno, Alle ore 17:00, A Tours e in videoconferenza,
Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte, sur convocation du Président de la Société.	I soci della Società si sono riuniti in assemblea generale ordinaria e straordinaria, su convocazione del *Président* della Società.
La feuille de présence annexée au présent procès-verbal et certifiée conforme par le Président de séance permet de constater que 12 associés sont présents ou représentés, détenant 5.214.645 actions sur 5.216.645 actions, représentant 99,96 % des actions et des droits de vote de la Société.	Risulta dal registro di presenze allegato al presente verbale ed autenticato dal Presidente della riunione consente di constatare che 12 soci sono presenti o rappresentati, detenendo 5.214.645 azioni su un totale di 5.216.645 azioni, rappresentando il 99,96% delle azioni e dei diritti di voto della Società
La société TGS FRANCE AUDIT, représentée par Madame Sophie DELSAUX, régulièrement informée de la tenue de la présente assemblée en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société, est absente.	La società TGS FRANCE AUDIT, rappresentata dalla Dott.ssa Sophie DELSAUX, regolarmente informata della presente assemblea in qualità di *commissaire aux comptes* della Società, è assente.
Monsieur Giovanni MAGGIORA préside la séance en tant que Président de la Société, et Madame Brunella MAURI est désignée secrétaire de séance.	Il Dott. Giovanni MAGGIORA presiede la riunione in qualità di Président della Società, e la Dott.ssa Brunella MAURI è stata nominata segretaria della riunione.
Sont également présents ou connectés par vidéoconférence sur invitation du Président de la Société : • Monsieur Marco MILAN.	Sono altresì presenti o collegati in videoconferenza su invito del *Président* della Società: • Dott. Marco MILAN.
Puis le Président de séance met à disposition des membres de l'assemblée les documents suivants : 1. Un exemplaire des statuts de la Société ; 2. La feuille de présence certifiée conforme par le Président de séance;	Il Presidente della riunione ha poi messo a disposizione dei membri dell'assemblea i seguenti documenti: 1. Una copia dello statuto della Società; 2. Il registro di presenze autenticato dal Presidente della riunione;

3. La copie des convocations adressées aux associés ; 4. Le rapport de gestion du Président de la Société ; 5. Le projet de statuts modifiés de la Société ; 6. Le texte des résolutions proposées 7. Les comptes annuels 2025 ; 8. Les rapports du commissaire aux comptes ; 9. Un exemplaire des autres documents et pièces envoyés aux associés ou mis à leur disposition avant l'assemblée.	3. La copia delle convocazioni inviate ai soci; 4. Il *management report* del *Président* della Società; 5. La bozza dello statuto modificato della Società; 6. Il testo delle delibere proposte; 7. Il bilancio 2025; 8. Le relazioni del *commissaire aux comptes*; 9. Una copia degli altri documenti ed elementi trasmessi ai soci o messi alla loro disposizione prima dell'assemblea;
Le Président de séance rappelle que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales relatives au droit de communication des associés leur ont été envoyés ou ont été tenus à leur disposition avant la date de l'assemblée, les associés reconnaissant avoir été pleinement remplis de leur droit à ce titre.	Il Presidente della riunione ricorda che tutti i documenti e le informazioni previsti dalle disposizioni di legge in materia di diritti di comunicazione dei soci sono stati inviati o messi a loro disposizione prima della data dell'assemblea, e i soci confermano i loro diritti a tale riguardo sono stati pienamente soddisfatti.
Il est ensuite donné lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :	Viene poi eseguita la presentazione del seguente ordine del giorno:
1° Communication des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 du groupe ABF ;	**1°** Comunicazione del bilancio consolidato chiuso al 31 dicembre 2025 del gruppo ABF;
2° Communication des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 de ABF GROUP ;	**2°** Comunicazione del bilancio chiuso al 31 dicembre 2025 di ABF GROUP;
3° Communication des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de ABF GROUP arrêtés au 31 décembre 2025, et sur les comptes consolidés du groupe ABF, arrêtés au 31 décembre 2025 ;	**3°** Comunicazione della relazione del *Commissaire aux comptes* sul bilancio di ABF GROUP chiuso al 31 dicembre 2025, e sul bilancio consolidato del gruppo ABF, chiuso al 31 dicembre 2025;
4° Communication du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;	**4°** Comunicazione della relazione speciale del *Commissaire aux comptes* relativa agli accordi disciplinati dall'articolo L.227-10 del *Code de commerce;*
5° Rapport de gestion établi par le Président sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;	**5°** *Management report* predisposto dal *Président* per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025;
6° Vote des résolutions :	**6°** Votazione delle delibere:
- *A titre extraordinaire*	- *A titolo straordinario*

• Modification de l'article 14.5 des statuts de la Société ; • Modification de l'article 21 des statuts de la Société ; - *A titre ordinaire* • Approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du groupe ABF ; • Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de ABF GROUP et quitus aux Dirigeants ; • Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ; • Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; • Décision à prendre du fait des capitaux propres devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social ; • Démission de Monsieur Eugenio ROSSETTI de son mandat de membre du Comité de Surveillance de la Société ; • Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.	• Modifica dell'articolo 14.5. dello statuto della Società; • Modifica dell'articolo 21 dello statuto della Società; - *A titolo ordinario* • Approvazione del bilancio consolidato dell'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025 del gruppo ABF; • Approvazione del bilancio dell'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025 di ABF GROUP e scarico ai Dirigenti; • Destinazione degli utili dell'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025; • Accordi disciplinati dall'articolo L.227-10 del *Code de commerce*; • Decisione da prendere a causa del patrimonio netto diventato inferiore a più della metà del capitale sociale; • Dimissioni del Dott. Eugenio ROSSETTI dal suo mandato di membro del *Comité de Surveillance* della Società; • Delega per l'esecuzione degli adempimenti amministrativi susseguenti.
Puis le Président de séance ouvre la discussion sur les questions inscrites à l'ordre du jour. La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes correspondant à l'ordre du jour.	Il Presidente della riunione avvia dunque la discussione sui punti all'ordine del giorno. Non essendoci ulteriori discussioni e nessuno avendo chiesto di intervenire, il Presidente della riunione pone successivamente in votazione le seguenti delibere all'ordine del giorno.
RÉSOLUTIONS À TITRE EXTRAORDINAIRE **PREMIÈRE RÉSOLUTION** L'Assemblée Générale modifie l'article 14.5 des statuts de la Société par la nouvelle rédaction suivante : **Nouvelle rédaction de l'article 14.5 :**	***DELIBERE A TITOLO STRAORDINARIO*** **PRIMA DELIBERA** L'Assemblea Generale modifica l'articolo 14.5 dello statuto della Società con la seguente nuova redazione: **Nuova redazione dell'articolo 14.5:**

« ***14.5. Règles de quorum, majorité et droits de vote***	"***14.5. Regole di quorum, maggioranze e diritti di voto***
*Le Comité de Surveillance ne délibèrera valablement sur première convocation (la « **Première Réunion** ») que si deux (2) Membres sont présents ou représentés au début de la réunion et lors du vote de toute décision.* »	*Il Comité de Surveillance delibererà validamente in prima convocazione (la "**Prima Riunione**") solo se risultano presenti o rappresentati due (2) Membri all'inizio della riunione e al momento del voto di qualsiasi decisione."*
Le reste de l'article demeure inchangé.	Il resto dell'articolo rimane invariato.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
DEUXIÈME RÉSOLUTION	**SECONDA DELIBERA**
L'Assemblée Générale modifie l'article 21 des statuts de la Société par la nouvelle rédaction suivante :	L'Assemblea Generale modifica l'articolo 21 dello statuto della Società con la seguente nuova redazione:
Nouvelle rédaction de l'article 21 :	**Nuova redazione dell'articolo 21:**
« *ARTICLE 21 ETABLISSEMENT ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS*	"*ARTICOLO 21 REDAZIONE E APPROVAZIONE DEL BILANCIO ANNUALE*
Le Président arrête les comptes annuels de l'exercice. Le Président établit, le cas échéant, le rapport de gestion de la Société et, dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice, l'Associé unique ou la collectivité des Associés statue sur les comptes annuels, au vu le cas échéant du rapport de gestion du Président et des rapports du ou des commissaires aux comptes. »	*Il Presidente predispone il bilancio annuale dell'esercizio. Il Presidente redige, se del caso, la relazione sulla gestione della Società e, entro sei (6) mesi dalla chiusura dell'esercizio, il Socio unico o la collettività dei Soci delibera sul bilancio annuale, sulla base, se del caso, della relazione sulla gestione del Presidente e delle relazioni del o dei revisori dei conti."*
Le reste de l'article demeure inchangé.	Le reste de l'article demeure inchangé.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
RÉSOLUTIONS À TITRE ORDINAIRE	***DELIBERE A TITOLO ORDINARIO***
TROISIÈME RÉSOLUTION	**TERZA DELIBERA**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du groupe intégré au rapport de gestion du Président, et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels consolidés du groupe ABF, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels de la Société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles, telles que visées par l'article 39-4 du Code général des impôts, au titre de l'exercice écoulé, d'un montant de 8.034 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président et aux membres du Comité de Surveillance, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Elle donne, pour le même exercice, décharge au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'Assemblea Generale, dopo aver preso atto del *management report* del gruppo incluso nel *management report* del *Président*, e della relazione del *commissaire aux comptes* sul bilancio chiuso il 31 dicembre 2025, approva il bilancio consolidato del gruppo ABF, così come presentato, nonché le operazioni riportate in questo bilancio e sintetizzate nelle presenti relazioni.

La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.

QUARTA DELIBERA

L'Assemblea Generale, dopo aver preso atto del *management report* stabilito dal *Président* e della relazione del *commissaire aux comptes* sull'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025, approva il bilancio della Società, ossia lo stato patrimoniale, il conto economico e la nota integrativa, per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025, così come presentato, nonché le operazioni riportate in questo bilancio e sintetizzate nelle presenti relazioni.

L'Assemblea Generale approva l'importo complessivo delle spese ed oneri non deducibili di cui all'articolo 39-4 del *Code général des impôts* relativi all'esercizio trascorso, per un importo di 8.034 €.

Di conseguenza, l'Assemblea Generale concede al *Président* e ai membri del *Comité de Surveillance* scarico e senza riserve per la loro gestione per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025.

Concede, per lo stesso esercizio, scarico al *commissaire aux comptes* per l'adempimento della propria missione.

La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.

ABF GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 20.344.915,50 €
Siège social : 1, Impasse du Palais - 37000 Tours
911 969 863 R.C.S. Tours
(ci-après la « **Société** »)

CINQUIÈME RÉSOLUTION	**QUINTA DELIBERA**
L'Assemblée Générale, après l'avis favorable du Comité de Surveillance, et sur proposition du Président, constate que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, font apparaître une perte de **15 787 288 €**, et décide d'affecter le résultat comme suit :	L'Assemblea Generale, tenuto conto del parere favorevole del *Comité de Surveillance*, e su proposta del *Président*, prende atto che il bilancio dell'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025 presenta una perdita di **euro 15 787 288**, e decide di destinare il risultato come segue:
Résultat de l'exercice : - Perte de l'exercice : **-15 787 288 €**	Risultato dell'esercizio: - Perdita dell'esercizio: **- 15 787 288 €**
Affectation du résultat : - Autres réserves : **0 €** - Apurement de la totalité des bénéfices antérieurs, figurant au compte Report à nouveau créditeur : **- 1 440 989 €** - Dotation au compte Report à nouveau débiteur : **- 14 346 299 €**	Destinazione del risultato: - Altre riserve: **0 €** - Estinzione della totalità degli utili degli esercizi precedenti riportati nel conto "Utili portati a nuovo": **- 1 440 989 €** - Imputazione al conto "Perdite portate a nuovo": **- 14 346 299 €**
Compte tenu de cette affectation, le compte report à nouveau, devient débiteur et s'établit à -14 346 299 €.	Tenuto conto di tale destinazione, il conto "Utili portati a nuovo" diventa debitore e ammonta a -14 346 299 €.
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 6 918 912 €.	Tenuto conto di tale destinazione, il patrimonio netto della Società ammonta a 6 918 912 €.
L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des exercices clos depuis la constitution de la Société.	In conformità alle disposizioni dell'articolo 243 bis del *Code Général des Impôts*, l'Assemblea Generale prende atto che non sono stati distribuiti dividendi nel corso degli esercizi successivi alla costituzione della Società.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
SIXIÈME RÉSOLUTION	**SESTA DELIBERA**
L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de nouvelle convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, et approuve les conventions déjà existantes.	L'Assemblea Generale prende atto dell'assenza di nuove convenzioni disciplinate dall'articolo L.227-10 del Code de commerce e approva le convenzioni già esistenti.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***

SEPTIÈME RÉSOLUTION	**SETTIMA DELIBERA**
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui font apparaître des capitaux propres inférieurs à plus de la moitié du capital social, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 227-1 du même Code, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.	L'Assemblea Generale, dopo aver esaminato la relazione sulla gestione per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025 e il bilancio annuale per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2025, che presenta un *equity* inferiore a più della metà del capitale sociale, deliberando in conformità alle disposizioni dell'articolo L. 225-248 del Codice commerciale francese sulla base dell'articolo L. 227-1 dello stesso Codice, decide che non esistono motivi per lo scioglimento anticipato della Società.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
HUITIÈME RÉSOLUTION	**OTTAVA DELIBERA**
L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Eugenio ROSSETTI de son mandat de membre du Comité de Surveillance, avec effet à compter du 31 décembre 2025.	L'Assemblea Generale prende atto delle dimissioni del Dott. Eugenio ROSSETTI dalla carica di membro del Comité de Surveillance, con effetto dal 31 dicembre 2025.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
NEUVIÈME RÉSOLUTION	**NONA DELIBERA**
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités et publications requises par la loi, afférentes aux résolutions ci-dessus.	L'Assemblea Generale conferisce pieni poteri al detentore di un originale, di copie o di estratti del presente verbale per l'esecuzione degli adempimenti amministrativi susseguenti e delle pubblicazioni previste dalla legge, in relazione alle delibere di cui sopra
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité	***La delibera, messa ai voti, viene approvata all'unanimità.***
***	***
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h20 heures.	Non essendoci ulteriori argomenti da evocare e non essendoci richieste di intervento, la riunione si conclude alle ore 17:20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société et par l'associé détenant la majorité des droits de vote.

Monsieur Giovanni MAGGIORA
Président

Tinexta Innovation Hub S.p.A.
en qualité d'associé majoritaire,
Représenté par la déléguée Madame Maria Mariniello

Di tutto ciò che precede, è stato redatto il presente verbale che, dopo lettura, è stato firmato dal *Président* della Società e dal socio che detiene la maggioranza dei diritti di voto.

Dott. Giovanni MAGGIORA
Président

Tinexta Innovation Hub S.p.A.
in qualità di socio maggioritario,
Rappresentata dal delegato avv. Maria Mariniello

ABF GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 20.344.915,50 €
Siège social : 1, Impasse du Palais - 37000 Tours
911 969 863 R.C.S. Tours

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31.12.2025

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Monsieur Maria Grazia BIZZARRI

COMPTES ANNUELS

SAS ABF GROUP
1 Impasse DU PALAIS

37000 TOURS

Exercice du : 01012025 au 31122025

APE : 6630Z
SIRET : 91196986300016

VDL CONSEIL
À chaque étape, à vos côtés.

Expertise-Comptable & Accompagnement du dirigeant
11 RUE PAUL LANGEVIN 49240 AVRILLE
06 82 71 89 98 romain.tremblay@vdlconseil.fr

Compte rendu de travaux

Etat exprimé en **euros**

Dans le cadre de la mission de Présentation des Comptes Annuels de l'entreprise SAS ABF GROUP, pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, et conformément aux termes de notre lettre de mission et à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	39 535 173	euros
Chiffre d'affaires :	1 000 000	euros
Résultat net comptable :	-15 787 288	euros

Fait à AVRILLE
Le 19/05/2026

Romain TREMBLAY
Directeur Associé

Vincent COQUET
Expert-Comptable

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	52 705 367	14 421 704	38 283 663	52 705 367
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	**52 705 367**	**14 421 704**	**38 283 663**	**52 705 367**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 206 431		1 206 431	2 813 667
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	45 079		45 079	390 473
	Total de l'actif circulant (IV)	**1 251 510**		**1 251 510**	**3 204 139**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**53 956 877**	**14 421 704**	**39 535 173**	**55 909 507**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	1 206 431	2 813 667

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 20 344 916)	20 344 916	20 344 916
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	285 567	285 567
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	165 812	165 812
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 440 989	3 150 420
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(15 787 288)**	**(1 709 431)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	468 917	338 663
	Total des capitaux propres	**6 918 912**	**22 575 946**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		10 600 000
	Emprunts et dettes financières divers (2)	32 519 366	22 574 202
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 823	56 921
	Dettes fiscales et sociales	49 072	71 438
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	24 000	31 000
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**32 616 261**	**33 333 561**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**39 535 173**	**55 909 507**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	96 895	25 383 561
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	1 000 000	100,00	1 000 000	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	**1 000 000**	**100,00**	**1 000 000**	**100,00**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits	9		1	
	Total des produits d'exploitation	**1 000 009**	**100,00**	**1 000 001**	**100,00**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	67 430	6,74	127 678	12,77
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 366	0,74	5 837	0,58
	Salaires	598 863	59,89	730 720	73,07
	Cotisations sociales	208 949	20,89	263 447	26,34
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	68 044	6,80	60 003	6,00
	Total des charges d'exploitation	**950 653**	**95,07**	**1 187 685**	**118,77**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**49 356**	**4,94**	**(187 684)**	**-18,77**
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation	19 084	1,91	15 338	1,53
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			307 718	30,77
	Reprises sur dépréciations et provisions			545 837	54,58
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers	**19 084**	**1,91**	**868 894**	**86,89**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 421 704	N/S		
	Intérêts et charges assimilées	1 303 769	130,38	2 257 386	225,74
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	**15 725 474**	**N/S**	**2 257 386**	**225,74**
	RESULTAT FINANCIER	**(15 706 390)**	**N/S**	**(1 388 493)**	**-138,85**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(15 657 034)**	**N/S**	**(1 576 176)**	**-157,62**
	Produits exceptionnels				
	Charges exceptionnelles	130 255	**13,03**	133 255	**13,33**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(130 255)**	**-13,03**	**(133 255)**	**-13,33**
	Participation des salariés aux résultats				
	Impôts sur les bénéfices				
	Total des produits	**1 019 093**	**101,91**	**1 868 895**	**186,89**
	Total des charges	**16 806 382**	**N/S**	**3 578 326**	**357,83**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(15 787 288)**	**N/S**	**(1 709 431)**	**-170,94**

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.
Depuis le 1er janvier 2025, le règlement ANC 2022-06 est appliqué à la présentation des comptes annuels. Ce règlement, homologué par arrêté le 26 décembre 2023, vise à moderniser la nomenclature des comptes et à simplifier la présentation des états financiers.

Le bilan de l'exercice présente un total de 39 535 173 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 01 019 093 euros et un total charges de 16 806 382 euros,dégageant ainsi un résultat de -15 787 288 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Changement de méthode comptable réglementaire

Désormais, les méthodes de présentation des comptes annuels respectent l'application du règlement ANC 2022-06 comme évoqué précédemment.
Les principaux changements portent sur :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel désormais strictement réservé aux opérations significatives, non récurrentes, sans lien direct avec l'exploitation. En sont donc exclues les plus ou moins-values de cessions d'actif qui étaient auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel et désormais en exploitation dans des comptes dédiés.
- La suppression de la technique de transfert de charges. Les produits sont désormais réalloués par le crédit du compte de charges initialement débité ou, dans certains cas, par l'utilisation de comptes spécifiquement désignés à cet effet.
- Une modernisation des états financiers et une modification du plan de compte.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans la présentation des comptes d'ABF GROUP.

Faits significatifs :

La société a procédé au remboursement de la dette auprès des établissements de crédit, correspondant au capital restant dû de la tranche A, pour un montant total de 10,6 M€, pris en charge par l'actionnaire principal, comprenant :

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

➢ le règlement à échéance au 30/06 d'un montant de 2 650 K€, conformément au tableau d'amortissement ;
➢ le remboursement anticipé, avec effet au 01/08/2025, du solde de 7 950 K€.

La société a comptabilisé une provision pour dépréciation des titres de participation dont le montant s'élève à 14 422 k€. Elle résulte d'un test de dépréciation conduit sur les titres de participations d'ABF DECISIONS basé sur des prévisions de cash-flow futurs. Ces prévisions ont été établis par la société et validé par le Comité de surveillance.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2025 une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisée dont le détail est explicité au paragraphe "faits significatifs".

Frais acquisitions des titres

Les frais d'acquisitions des titres de participation ont fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif du bilan au cours de l'exercice clos le 31.12.2022 pour un montant de 651 274€.
Ils sont amortis sur une durée de 5 ans par le biais d'un compte d'amortissement dérogatoire. Le montant de la dotation s'élève à 130 255€ dans les comptes 2025.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	52 705 367					52 705 367
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 705 367					52 705 367
	TOTAL	52 705 367					52 705 367

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	TOTAL						

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	338 663						468 917
TOTAL	**338 663**						**468 917**
TOTAL GENERAL NON VENTILE			**338 663**				**338 663**

Provisions

Etat exprimé en **euros** (Règlement ANC 2022-06)		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	338 663	130 255		468 917
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**338 663**	**130 255**		**468 917**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation		14 421 704		14 421 704
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		**14 421 704**		**14 421 704**
	TOTAL GENERAL	**338 663**	**14 551 959**		**14 890 622**

Dont dotations et reprises { - d'exploitation			
- financières	14 421 704		
- exceptionnelles }	130 255		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 422	4 422	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 202 009	1 202 009	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	**1 206 431**	**1 206 431**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 823	23 823		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 903	16 903		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 167	18 167		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 002	14 002		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	32 519 366		32 519 366	
	Autres dettes	24 000	24 000		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**32 616 261**	**96 895**	**32 519 366**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 600 000			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**35 137**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**10 598**
FACTURES NON PARVENU	*10 549*	
FOURN FACTURES NON PARVENUES	*49*	
Dettes fiscales et sociales		**539**
TAXE APP. FL A PAYER	*539*	
Autres dettes		**24 000**
CHARGES A PAYER	*24 000*	

Capital social

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	5 216 645,00	3,9000	20 344 915,50
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**5 216 645,00**	**3,9000**	**20 344 915,50**

Mouvements intervenus sur le capital
20/04/2022 - apport en numéraire = 1 k€
22/04/2022 - réduction de capital = 0,99 k€
25/05/2022 - augmentation de capital = 509,8 k€
22/06/2022 - incorporation des primes d'émissions au capital = 19 375 k€
22/06/2022 - augmentation capital pour l'entrée des salariés = 195 k€
31/10/2022 - augmentation capital pour l'entrée des salariés = 35,1 k€
23/06/2023 - augmentation capital pour l'attribution d'actions gratuites = 195 k€
23/11/2023 - augmentation capital pour l'attribution d'actions gratuites = 35,1 k€

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	20 344 916				20 344 916
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	285 567				285 567
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	165 812				165 812
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	3 150 420	(1 709 431)			1 440 989
Résultat de l'exercice	(1 709 431)	1 709 431		(15 787 288)	(15 787 288)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	338 663			130 255	468 917
TOTAL	**22 575 946**			**(15 657 034)**	**6 918 912**

Date de l'assemblée générale 08/04/2025
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 22 575 946
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 22 575 946
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (15 657 034)

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS ABF DECISIONS		12 606 436	100,00	(4 416 798)
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			52 705 367
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			1 202 009
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		32 519 366	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
WARRANT HUB S.P.A			99,00

tgs FRANCE

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète,
sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence
remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :



Signé le 26-05-2026
par Sophie DELSAUX

ABF GROUP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 344 916 €uros

1 impasse du Palais

37000 TOURS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels

Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Sophie GRANIER
Marine GUY
Rémi LAMBERT
Quentin LE MEUR
Matthieu FOUQUERON
Anne PANANCEAU-MOCHER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société ABF GROUP,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABF GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changement de méthode comptable réglementaire" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application, au 1er janvier 2025, du nouveau plan comptable Général introduit par le règlement ANC n° 2022-06.

Nous attirons également votre attention sur la note « Faits significatifs » figurant dans l'annexe aux comptes annuels, relative notamment au remboursement anticipé de la dette auprès des établissements de crédit, pris en charge par l'actionnaire principal, ainsi qu'à la provision pour dépréciation des titres de participation de la filiale.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Immobilisations » expose les règles et méthodes comptables suivies par votre société en matière de titres de participations. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 26 mai 2026
Signé numériquement
Pour **TGS France Audit,**

Sophie DELSAUX
Commissaire aux Comptes

Document signé électroniquement

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	52 705 367	14 421 704	38 283 663	52 705 367
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	**52 705 367**	**14 421 704**	**38 283 663**	**52 705 367**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 206 431		1 206 431	2 813 667
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	45 079		45 079	390 473
	Total de l'actif circulant (IV)	**1 251 510**		**1 251 510**	**3 204 139**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**53 956 877**	**14 421 704**	**39 535 173**	**55 909 507**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	1 206 431	2 813 667

Document signé électroniquement

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 20 344 916)	20 344 916	20 344 916
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	285 567	285 567
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	165 812	165 812
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 440 989	3 150 420
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(15 787 288)**	**(1 709 431)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	468 917	338 663
	Total des capitaux propres	**6 918 912**	**22 575 946**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		10 600 000
	Emprunts et dettes financières divers (2)	32 519 366	22 574 202
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 823	56 921
	Dettes fiscales et sociales	49 072	71 438
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	24 000	31 000
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**32 616 261**	**33 333 561**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**39 535 173**	**55 909 507**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	96 895	25 383 561
(2)	Dont emprunts participatifs		

Document signé électroniquement

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	1 000 000	100,00	1 000 000	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	**1 000 000**	**100,00**	**1 000 000**	**100,00**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits	9		1	
	Total des produits d'exploitation	**1 000 009**	**100,00**	**1 000 001**	**100,00**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	67 430	6,74	127 678	12,77
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 366	0,74	5 837	0,58
	Salaires	598 863	59,89	730 720	73,07
	Cotisations sociales	208 949	20,89	263 447	26,34
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	68 044	6,80	60 003	6,00
	Total des charges d'exploitation	**950 653**	**95,07**	**1 187 685**	**118,77**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**49 356**	**4,94**	**(187 684)**	**-18,77**
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation	19 084	1,91	15 338	1,53
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			307 718	30,77
	Reprises sur dépréciations et provisions			545 837	54,58
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers	**19 084**	**1,91**	**868 894**	**86,89**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 421 704	N/S		
	Intérêts et charges assimilées	1 303 769	130,38	2 257 386	225,74
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	**15 725 474**	**N/S**	**2 257 386**	**225,74**
	RESULTAT FINANCIER	**(15 706 390)**	**N/S**	**(1 388 493)**	**-138,85**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(15 657 034)**	**N/S**	**(1 576 176)**	**-157,62**
	Produits exceptionnels				
	Charges exceptionnelles	130 255	13,03	133 255	13,33
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(130 255)**	**-13,03**	**(133 255)**	**-13,33**
	Participation des salariés aux résultats				
	Impôts sur les bénéfices				
	Total des produits	**1 019 093**	**101,91**	**1 868 895**	**186,89**
	Total des charges	**16 806 382**	**N/S**	**3 578 326**	**357,83**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(15 787 288)**	**N/S**	**(1 709 431)**	**-170,94**

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.
Depuis le 1er janvier 2025, le règlement ANC 2022-06 est appliqué à la présentation des comptes annuels. Ce règlement, homologué par arrêté le 26 décembre 2023, vise à moderniser la nomenclature des comptes et à simplifier la présentation des états financiers.

Le bilan de l'exercice présente un total de **39 535 173** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 0**1 019 093** euros et un total **charges** de **16 806 382** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-15 787 288** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Changement de méthode comptable réglementaire

Désormais, les méthodes de présentation des comptes annuels respectent l'application du règlement ANC 2022-06 comme évoqué précédemment.
Les principaux changements portent sur :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel désormais strictement réservé aux opérations significatives, non récurrentes, sans lien direct avec l'exploitation. En sont donc exclues les plus ou moins-values de cessions d'actif qui étaient auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel et désormais en exploitation dans des comptes dédiés.
- La suppression de la technique de transfert de charges. Les produits sont désormais réalloués par le crédit du compte de charges initialement débité ou, dans certains cas, par l'utilisation de comptes spécifiquement désignés à cet effet.
- Une modernisation des états financiers et une modification du plan de compte.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans la présentation des comptes d'ABF GROUP.

Faits significatifs :

La société a procédé au remboursement de la dette auprès des établissements de crédit, correspondant au capital restant dû de la tranche A, pour un montant total de 10,6 M€, pris en charge par l'actionnaire principal, comprenant :

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

➢ le règlement à échéance au 30/06 d'un montant de 2 650 K€, conformément au tableau d'amortissement ;
➢ le remboursement anticipé, avec effet au 01/08/2025, du solde de 7 950 K€.

La société a comptabilisé une provision pour dépréciation des titres de participation dont le montant s'élève à 14 422 k€. Elle résulte d'un test de dépréciation conduit sur les titres de participations d'ABF DECISIONS basé sur des prévisions de cash-flow futurs. Ces prévisions ont été établis par la société et validé par le Comité de surveillance.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2025 une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisée dont le détail est explicité au paragraphe "faits significatifs".

Frais acquisitions des titres

Les frais d'acquisitions des titres de participation ont fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif du bilan au cours de l'exercice clos le 31.12.2022 pour un montant de 651 274€.
Ils sont amortis sur une durée de 5 ans par le biais d'un compte d'amortissement dérogatoire. Le montant de la dotation s'élève à 130 255€ dans les comptes 2025.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Document signé électroniquement

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	52 705 367					52 705 367
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 705 367					52 705 367
	TOTAL	52 705 367					52 705 367

Document signé électroniquement

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	TOTAL						

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	338 663						468 917
TOTAL	**338 663**						**468 917**
TOTAL GENERAL NON VENTILE			**338 663**				**338 663**

Document signé électroniquement

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	338 663	130 255		468 917
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**338 663**	**130 255**		**468 917**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles		14 421 704		14 421 704
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		**14 421 704**		**14 421 704**
	TOTAL GENERAL	**338 663**	**14 551 959**		**14 890 622**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	14 421 704	
	- financières	130 255	
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Document signé électroniquement

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

CREANCES	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	4 422	4 422	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	1 202 009	1 202 009	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	**1 206 431**	**1 206 431**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

DETTES	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	23 823	23 823		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 903	16 903		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	18 167	18 167		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	14 002	14 002		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	32 519 366		32 519 366	
Autres dettes	24 000	24 000		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**32 616 261**	**96 895**	**32 519 366**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 600 000
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Document signé électroniquement

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**35 137**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**10 598**
FACTURES NON PARVENU	*10 549*	
FOURN FACTURES NON PARVENUES	*49*	
Dettes fiscales et sociales		**539**
TAXE APP. FL A PAYER	*539*	
Autres dettes		**24 000**
CHARGES A PAYER	*24 000*	

Document signé électroniquement

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	5 216 645,00	3,9000	20 344 915,50
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**5 216 645,00**	**3,9000**	**20 344 915,50**

Mouvements intervenus sur le capital
20/04/2022 - apport en numéraire = 1 k€
22/04/2022 - réduction de capital = 0,99 k€
25/05/2022 - augmentation de capital = 509,8 k€
22/06/2022 - incorporation des primes d'émissions au capital = 19 375 k€
22/06/2022 - augmentation capital pour l'entrée des salariés = 195 k€
31/10/2022 - augmentation capital pour l'entrée des salariés = 35,1 k€
23/06/2023 - augmentation capital pour l'attribution d'actions gratuites = 195 k€
23/11/2023 - augmentation capital pour l'attribution d'actions gratuites = 35,1 k€

Document signé électroniquement

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	20 344 916				20 344 916
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	285 567				285 567
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	165 812				165 812
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	3 150 420	(1 709 431)			1 440 989
Résultat de l'exercice	(1 709 431)	1 709 431		(15 787 288)	(15 787 288)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	338 663			130 255	468 917
TOTAL	**22 575 946**			**(15 657 034)**	**6 918 912**

Date de l'assemblée générale 08/04/2025
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 22 575 946
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 22 575 946
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (15 657 034)

Document signé électroniquement

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS ABF DECISIONS		12 606 436	100,00	(4 416 798)
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Document signé électroniquement

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Document signé électroniquement

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			52 705 367
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			1 202 009
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		32 519 366	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

Document signé électroniquement

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
WARRANT HUB S.P.A			99,00